

sous-comité composé des représentants des cinq puissances principalement intéressées: Etats-Unis, Canada, France, Grande-Bretagne, Union soviétique. Ces pays sont chargés de chercher une solution acceptable par tous. C'est ce qu'ils font de mai 1954 à septembre 1957. A cette date, le sous-comité s'ouvre à de nouveaux participants. L'Union soviétique le quitte, estimant que sa composition favorise les Occidentaux. Puis le Comité est élargi, en 1959, à tous les membres de l'O.N.U. L'année suivante est créé le Comité des dix (sur une base paritaire Est-Ouest) chargé de tous les travaux portant sur le désarmement. Le 26 octobre 1956 naît l'Agence internationale pour l'énergie atomique. Le Canada, depuis cette date, fait partie de son conseil d'administration.

**Maintien de la paix.** Outre la guerre froide, qui caractérise cette période,

de nombreux conflits exigent l'intervention de l'O.N.U. En 1948, la première guerre entre Israël et pays arabes conduit à une intervention d'un médiateur de l'O.N.U. Un accord d'armistice est conclu. 1950: invasion de la Corée du Sud par la Corée du Nord. L'Union soviétique s'abstient de participer aux travaux du Conseil de sécurité. La Corée du Nord est déclarée agresseur. Le Canada vote la résolution.

C'est surtout en 1956, au moment de la crise de Suez, que le Canada joue un rôle de premier plan. Lester Pearson présente à l'assemblée générale de l'O.N.U. une résolution ayant pour objet la mise en place des forces chargées du maintien de la paix dans la zone du canal de Suez (2). Dès cette date, réalisme et diplomatie caractérisent la politique extérieure du Canada en tant que puissance moyenne attachée au maintien de la paix.

---

## La décolonisation (1960-1970)

---

Depuis 1960, de nombreux Etats du tiers-monde devenus indépendants sont admis à l'O.N.U. Un vent d'égalitarisme souffle sur les Nations unies. En même temps que, grâce à la décolonisation, disparaît progressivement le régime colonial, la hiérarchie traditionnelle entre les Etats se modifie. Le centre de gravité de l'O.N.U. se déplace.

Le Canada aide à la décolonisation, soutient la candidature des nouveaux Etats et se préoccupe de leur développement économique et social. En effet, au fur et à mesure que certains Etats du tiers-monde deviennent membres de l'O.N.U., apparaît le décalage entre pays riches et pays pauvres et se manifeste l'urgence du développement économique et social de ces derniers.

**Désarmement.** Le Canada continue d'apporter son appui à toutes les résolutions en faveur du désarmement. Il participe en 1962 à la conférence de Genève, signe en 1963 le traité de Moscou établissant l'interdiction partielle des essais nucléaires et, en 1967, le traité sur les principes devant régir l'activité des Etats dans le

domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Enfin, le Canada est signataire, en 1968, du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

**Maintien de la paix.** Le Canada est membre du Conseil de sécurité de 1967 à 1969. En juin 1967, il prend l'initiative, avec le Danemark, de saisir le Conseil du risque d'hostilités au Moyen-Orient à la veille de la guerre des six jours. En novembre 1967, après l'ouverture des hostilités, il élabore, avec Lord Caradon, la résolution 242 et la fait adopter. Cette résolution pose les principes d'un règlement: le caractère « inadmissible de l'acquisition de territoires par la guerre », la demande de « retrait des territoires occupés à la suite du conflit », la recherche de « frontières sûres et reconnues ». Cette résolution est toujours utilisée comme préalable de la négociation.

**Décolonisation.** Le 14 décembre 1960 est voté le droit à la décolonisation sous la forme de la « déclaration

2. En 1957, il recevra le prix Nobel de la paix pour sa contribution au règlement de cette crise.